

BASIC NON-DISCLOSURE (NDA) AGREEMENT

ENTRE

M. **SEBAOUN Alexis**, demeurant au 110 rue d'Italie, 13006 **né le 14/05/1985** à Marseille, France

Ci-après désignés comme le Transmetteur

d'une part,

ET

La société MILLIMETAL Siège social LA MONTAGNE RCS B 893 777 162

Dûment représentée par MR LINARD LOUKA

ci-après le Récipiendaire d'autre part,

Etant préalablement exposé ce qui suit :

Considérant que le Transmetteur a conçu et étudie actuellement la commercialisation d'un produit novateur et qu'il souhaite négocier avec le Récipiendaire la possibilité de mettre en œuvre les sous-éléments de ce dit produit ; que cette négociation implique nécessairement la transmission d'informations et de dessins confidentielles, notamment relatives au produit, à ses fonctionnalités, à ses concepts de fonctionnement. Que les parties conviennent que la confidentialité de ces négociations est essentielle.

Il a été convenu:

Article 1 - Définitions

Sont considérées comme informations confidentielles toutes informations et toutes données, quelle qu'en soit la forme, transmises par le Transmetteur au Récipiendaire, par écrit ou oralement ou à l'occasion des présentes discussions, négociations ou rencontres entre les parties, et incluant sans limitation tous documents écrits ou imprimés, les analyses, compilations, études, propositions et autres documents que les services, les représentants, les employés ou les conseillers du Transmetteur auraient préparés.

Article 2 - Obligations du Récipiendaire

Le Récipiendaire s'engage à ce que lesdites informations confidentielles:

- soient protégées et gardées strictement confidentielles et soient traitées avec le degré nécessaire de précaution et de protection eu égard à leur nature ;
- ne soient en aucun cas divulguées à des tiers sans autorisation expresse et préalable du Transmetteur.

En particulier le Récipiendaire s'engage à :